

Projet de loi industrie verte

La Filière Béton dévoile ses propositions pour une industrie de la construction française souveraine, moteur de l'amélioration durable des cadres de vie

Des usines plus sobres, des équipes préparées aux métiers du futur, de nouvelles filières liées à la transition énergétique... le projet de loi « industrie verte » ambitionne d'accélérer la décarbonation de l'industrie française et de booster sa compétitivité sur la scène mondiale.

La Filière Béton qui fédère les 4400 sites industriels en France de l'extraction de granulats, du ciment, du béton, pour 65 000 emplois directs au cœur des territoires, livre ses propositions aux 5 chantiers qui structurent le projet de loi. L'approche de la filière s'articule autour de 3 grands piliers : la création de valeur en économie circulaire, la formation et l'innovation constructive.

Après lecture des premiers éléments du projet de loi, la Filière Béton salue des mesures qui tendent à apporter plus de fluidité et optimiser les process de développements industriels. Pour autant, la Filière appelle à ce que « l'aval » des activités soit mieux pris en compte.

François Petry, Président de la Filière Béton : « La filière béton s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'industrie verte. Mobilisée depuis plus de 20 ans dans la décarbonation de ses procédés, la filière contribue aux côtés de tous les acteurs de la construction, à l'avènement de cadres de vie plus durables et sobres en carbone. Le béton a le potentiel de s'imposer en vrai champion de l'industrie française – compétitif, créateur d'emplois et acteur de la transition écologique. Pour cela, il nous faut en priorité favoriser la transmission des savoirs en matière d'innovation industrielle, privilégier le recours aux circuits courts et aux ressources locales et recyclables dans la commande publique ou encore soutenir la construction durable. »

Pilier n°1. La formation initiale, le partage des savoirs et la montée en compétences des professionnels



Chantier 1. « Former aux métiers de l'industrie verte »

- **Diffuser la connaissance** sur les innovations industrielles au service de la construction et de l'aménagement : bétons bas carbone, impression 3D, etc.
- Enrichir la **formation continue des enseignants** sur ces enjeux de transition et de mutation industrielle.
- Structurer la **montée en compétences des architectes et des ingénieurs** pour favoriser la mise en application des innovations constructives dans les maîtrises d'œuvre.
- **Accompagner la jeune génération** vers les métiers de la construction décarbonée et le numérique dans la construction (BIM).

L'enjeu est de prévenir la perte d'un savoir-faire industriel et architectural français reconnu dans le monde entier.

Pilier n°2. L'innovation à tous les maillons de la chaîne de valeur de la construction : extraction, fabrication et formulation des matériaux, techniques de mise en œuvre et aménagement



Chantier 2. « Simplifier, ouvrir des usines, réhabiliter des friches »

1. Réhabiliter les friches en suivant la logique de construction et d'aménagement verticaux

- **Investir les friches et les sous-sols** pour construire et aménager sans artificialiser les sols.
- **Clarifier la notion législative de « friche »** et poser un cadre réglementaire pour dissocier les friches à réhabiliter de celles à revégétaliser.
- **Sanctuariser et étoffer le « fonds friche »** pour soutenir les collectivités.
- **Créer un guichet unique à destination des maires bâtisseurs** pour simplifier leurs démarches.
- Sur la base de la cartographie des friches réalisée par le Cerema, ouvrir la possibilité pour les collectivités **d'exproprier pour utilité publique les friches délaissées depuis plus de 10 ans** pour la construction de logements collectifs.

La réhabilitation des friches est à la fois une opportunité pour redonner une marge de manœuvre à la construction dans le respect de l'objectif Zéro Artificialisation Nette et un enjeu de savoir-faire industriel (bureaux d'études, techniques de dépollution, gestion de projet, etc.) où la France a tout intérêt à se doter d'une expertise et de processus qui pourront aussi être valorisés partout dans le monde.

2. Favoriser le déploiement des technologies de captage, stockage et réutilisation du carbone

Les technologies de captage, stockage et réutilisation de carbone (CCS/CCU) et le déploiement de projets pilotes industriels en France sont essentiels pour atteindre les niveaux de décarbonation recherchés, en ligne avec la Stratégie Nationale Bas Carbone. Ils impliquent de :

- **Lancer (ou à défaut renforcer) un programme national fédérant industriels et pouvoirs publics** pour **structurer les investissements** liés à la décarbonation et identifier les freins à son déploiement.
- **Planifier le développement de l'offre énergétique électrique** décarbonée, nécessaire aux besoins de l'industrie, pour éviter tout risque de conflit avec les différents secteurs (logement, transport, etc.)
- **Construire un cadre législatif et réglementaire** autour du développement des infrastructures de CO₂ et d'hydrogène nécessaires à la décarbonation.

Pilier n°3. Créer de la valeur en économie circulaire



Chantier 3. « Produire, commander, acheter en France »

- Instituer une **commande publique exemplaire**, qui **valorise les offres reposant sur les circuits courts et la production locale**.
- Expérimenter l'introduction d'un critère de recours à des matériaux locaux dans les **appels d'offres publics**, suivant le même principe que les clauses d'insertion aux emplois locaux.

- Expérimenter une **clause « économie circulaire »** qui comporterait un **critère de recyclabilité des matériaux**.

Les critères de la commande publique pourraient être élargis à une démarche multicritère qu'il s'agisse du bâtiment, des ouvrages d'art ou de la voirie afin de prendre en compte, outre le coût et les émissions de GES, la durabilité des ouvrages et leur durée de vie constatée, leur adaptabilité, leur intégration dans l'économie circulaire et dans l'économie de la fonctionnalité.



Chantier 4. « Financer l'industrie verte »

Les investissements des industriels de la filière béton pour innover et décarboner leurs process ne seront soutenables dans la durée que si les débouchés sont au rendez-vous. La Filière Béton appelle à une prochaine Loi de Finances qui dynamise la construction durable, via 3 mesures clés :

- **Fixer un régime pérenne d'amortissement pour les investisseurs (bailleurs) privés**, adossé à un traitement fiscal simplifié comparable au principe du CESU (Chèque Emploi Service) pour les particuliers employeurs.
- Instaurer un retour de TVA aux communes bâtieuses, **soumis à des conditions de densité et de verticalité**, éventuellement de **végétalisation**.
- Dans la même logique, mettre en place un **encouragement fiscal au développement des espaces souterrains** comme, à titre d'exemple, les places de stationnement dans les zones commerciales.

L'enjeu est ici de développer des savoir-faire en matière de verticalisation, et de re végétalisation avec des métiers ancrés dans les territoires tout en réconciliant les maires avec la densification.



Chantier 5. « Transformer la fiscalité pour faire grandir l'industrie verte »

- **Recourir à des mesures fiscales pour soutenir le renouvellement des flottes de camions de transports** (dès lors que des modèles à énergies alternatives seront disponibles) via des mesures de suramortissements.
- Instituer des **mesures d'évitement de charges supplémentaires** pour éviter que les écotaxes instaurées par les collectivités locales et territoriales ne pèsent davantage sur les transports de courtes distances (comme c'est le cas pour les camions toupies) que sur les transports de transit (transports routiers longue distance), si aucune distinction n'est établie entre ces deux catégories.

Projet de loi « industrie verte » : quels objectifs et quelles échéances ?

Le futur projet de loi sur l'industrie verte a pour ambition de renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'industrie française tout en embarquant le secteur, qui pèse pour 19 % des émissions GES du pays, dans une dynamique de décarbonation. Le projet de loi, construit autour de 5 grands chantiers phares devra être présenté en Conseil des Ministres à la mi-mai.

Mi- mai | Présentation du projet de loi en Conseil des ministres
Juin | Début de la séquence parlementaire.

À propos de La Filière Béton

La Filière Béton est une association professionnelle qui rassemble tous les organismes représentatifs de cette industrie, de l'extraction, à la fabrication de ciment, et aux produits finis : la Fédération de l'industrie du béton (FIB), le Syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), le Syndicat national du béton prêt à l'emploi (SNBPE), l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) et l'Union nationale des producteurs des granulats (UNPG). La Filière Béton représente 4 400 sites répartis dans toute la France et un total de 67 000 emplois directs au cœur des territoires.